

L'activation de la carte bancaire professionnelle

Description

L'activation de la carte bancaire professionnelle est indispensable lorsqu'elle va être utilisée pour la première fois. Il convient de savoir qu'elle est réservée aux entrepreneurs. Ils peuvent en commander également pour leurs collaborateurs, ainsi que leurs associés.

La procédure d'activation de la carte est simple, mais nécessaire. Notons que celle-ci est généralement remise au titulaire d'un [compte bancaire professionnel](#) quelques jours après l'ouverture de ce dernier. Le délai exact peut varier d'une banque à l'autre.

[Créer mon entreprise en ligne](#)

Pourquoi procéder à l'activation d'une carte bancaire professionnelle ?

Il convient de préciser que le fonctionnement de la carte bancaire professionnelle est similaire à celle qui appartient à un particulier. Par ailleurs, **son utilisation est strictement réservée aux besoins de l'entreprise**, quel qu'en soit le [type](#). Aussi, le salarié qui en dispose ne peut pas l'utiliser à titre privé.

De la même manière que tout moyen de paiement, l'activation de la carte bancaire professionnelle est obligatoire. Une fois disponible, cette dernière sera **encore inutilisable puisqu'elle est neuve**. Il s'agit d'une mesure de sécurité visant à protéger l'entreprise pour laquelle est créé le compte en banque.

Une fois activée, la carte bancaire professionnelle ne peut servir qu'à la personne à qui elle a été remise. En effet, en cas de perte ou de vol, il ne sera **pas possible de l'employer à des fins malhonnêtes**.

Comment activer une nouvelle carte pro ?

L'activation de la [carte bancaire professionnelle](#) est toute simple. Elle est réalisée dès la réception de cette dernière. La banque émettrice transmet un **code sécurisé** au détenteur du moyen de paiement. Il peut être envoyé au DAF ou à un autre utilisateur choisi par lui par divers moyens. Mais souvent, il est indiqué par courrier ou par SMS.

Une fois la carte obtenue, elle peut être activée de deux manières. Elle doit être employée, soit pour :

- Effectuer un retrait auprès d'un distributeur automatique ;
- Réaliser un achat dans une boutique physique.

La première option est la plus courante. Elle n'exige pas le retrait d'une somme importante et permet une **activation rapide de la carte**. Mais la seconde est également appréciée. Néanmoins, elle n'est possible que si le contrat d'utilisation de la banque couvre les achats en boutique.

L'activation de la carte bancaire professionnelle prépayée diffère légèrement de celle des autres cartes. En effet, celle-ci **nécessite qu'un compte de paiement soit crédité d'une certaine somme**. Cette dernière ne sera utilisable qu'une fois la carte activée.

Pour faire fonctionner cette dernière, il est nécessaire de se rendre sur le site internet de la société émettrice. Il faudra suivre les consignes indiquées pour activer la **carte bancaire professionnelle prépayée**.

La procédure est-elle la même pour tout type de carte bancaire ?

Différents types de cartes bancaires sont **spécialement conçus pour les professionnels**. Selon leurs besoins, les entreprises peuvent opter pour des cartes :

- De paiement prépayées ;
- De débit ;
- De crédit ;
- Virtuelles.

La **carte prépayée**, elle, est un moyen de paiement plafonné. Elle est distribuée aux employés par le DAF. Ce dernier l'a crédité au préalable avec une somme définie. Les fonds alloués seront utilisés pour effectuer des achats ou pour régler des dépenses autorisées.

Quant à la **carte de débit**, elle fonctionne de la même manière qu'une carte destinée à un particulier. Elle permet de déduire le montant des achats directement du compte de la société. Pour procéder à l'activation de la carte bancaire professionnelle de débit, il suffit d'effectuer un retrait auprès d'un distributeur automatique ou d'acheter un produit dans une boutique physique.

Par ailleurs, la **carte de crédit** professionnelle est la solution privilégiée par les entreprises pour la gestion des dépenses de leurs collaborateurs. Pour obtenir ce moyen de paiement, le DAF demande un crédit auprès d'une structure spécialisée. La somme débloquée sera répartie sur des cartes confiées au personnel.

À noter : les modalités d'activation de la carte de crédit et de la carte prépayée sont identiques.

Avec les innovations technologiques et la dématérialisation des tâches, les entreprises sont aujourd'hui nombreuses à opter pour la **carte professionnelle virtuelle**. Cette solution de paiement digitale présente les mêmes caractéristiques qu'une carte bancaire traditionnelle.

Mais son activation s'effectue depuis l'application mobile d'une banque en ligne. Après avoir choisi l'option « carte virtuelle », l'utilisateur recevra :

- Un numéro de compte ;
- Un code CVV pour l'activation ;
- Le montant disponible.

Bon à savoir : La [carte bancaire virtuelle professionnelle](#) est particulièrement pratique pour gérer les dépenses. Mais elle présente encore un certain nombre d'avantages. C'est pourquoi un nombre croissant d'entreprises s'en sert pour réaliser des paiements en ligne.

Rappel : que doit-on savoir sur la carte bancaire pro ?

Dans le cadre de leurs activités, les sociétés doivent réaliser des achats et des dépenses professionnelles. Ces actions sont réalisées par un ou plusieurs

professionnels **à des moments et des lieux différents**. Pour faciliter la gestion financière, certaines entreprises accordent alors une carte bancaire professionnelle à leurs collaborateurs.

Définition

Comme son nom l'indique, la carte bancaire professionnelle est destinée aux [chefs d'entreprise](#) et aux employés d'une société. Ce **moyen de paiement** constitue une solution efficace pour le règlement des transactions nécessaires à l'exercice de leurs activités. Facile à utiliser, il leur est généralement confié par le directeur financier.

Notons que la carte professionnelle **facilite la gestion financière de l'entreprise**. Elle permet de déterminer les dépenses réalisées et de limiter les sorties d'argent, ce qui rend le travail du service comptabilité plus simple.

Ce type de carte contribue ainsi au développement de l'activité. En donnant la possibilité de contrôler les mouvements d'argent, elle **évite les dépenses inutiles**. Son utilisation permet même de prévenir les tentatives de détournement de fonds.

Utilité

On se sert de la carte professionnelle **pour acheter les biens ou les services nécessaires à l'exercice de l'activité** d'une entreprise. Il est possible de l'utiliser pour payer les déplacements des collaborateurs, même lorsqu'ils doivent aller à l'étranger.

Le **choix de la carte bancaire** dépend de la taille de la société ([PME](#), grand groupe, etc.). Mais toutes les entreprises peuvent remettre des cartes premium à leurs dirigeants. Les moyens de paiement plafonnés, quant à eux, sont confiés aux employés en charge des achats ou qui réalisent des déplacements professionnels.

A savoir : [Annuler un paiement par carte bancaire professionnelle](#) est une mesure qu'il faut prendre aussitôt que l'on constate une fraude. Il reste aussi possible de l'effectuer en cas de mauvais usage du moyen de paiement.

FAQ

Comment savoir si une carte bancaire est activée ou non ?

Pour en être certain, il est préférable de se rendre auprès de son agence pour demander à un conseiller bancaire de vérifier le statut de la carte. Il est également possible de le contacter par téléphone. Il convient de savoir qu'aujourd'hui, certains établissements bancaires donnent aussi à leurs clients la possibilité d'effectuer une vérification en ligne, depuis l'espace client.

Pour quelle raison une carte bancaire ne s'active pas ?

Si une carte bancaire est invalide, c'est généralement parce que le code PIN utilisé pour l'activer n'est pas correct. Il n'est pas rare que les utilisateurs oublient le code confidentiel et n'entrent pas le bon à plusieurs reprises. Il leur arrive aussi de se tromper lorsqu'ils s'en servent chez un commerçant ou auprès d'un DAB.

Qu'est-ce que le code PIN de la carte bancaire ?

Le code PIN ou Personal identification number, est comme l'indique son nom, un code confidentiel qui permet d'authentifier le titulaire de la carte bancaire. Il comporte généralement 4 chiffres au minimum. Souvent communiqué quelques jours après la remise de la carte, il permettra de réaliser des achats auprès des commerçants ou de retirer de l'argent aux DAB.